

## **ATELIER I : MAITRE D'OUVRAGE**

***Modérateur et rapporteur : Dr TESSA Ahmed (Membre de l'ODES).***

L'atelier maîtrise d'ouvrage a été un espace de rencontre et d'échanges pour les différents acteurs du développement socio-économique de la wilaya.

- Les maîtres d'ouvrage.
- Les maîtres d'oeuvre.
- Les entreprises et les élus.

Sont tous convaincus de la nécessité de se mobiliser afin de réexaminer les atouts dont dispose la wilaya et de trouver des solutions aux contraintes du développement qui s'y opposent.

Après deux (02) jours de débat riche et de discussions sincères, les acteurs actifs énumèrent les contraintes suivantes :

- 1- Insuffisance des moyens humains et matériels en rapport aux plans de charges (conditions précaires de travail, etc.).
- 2- Insuffisance logistique de certaines structures du maître d'ouvrage rend le suivi des projets (chantiers) très difficile.
- 3- L'absence de mesures incitatives aux personnels chargés du suivi et de la concrétisation des projets.
- 4- Rareté du foncier (insuffisance du cadastre) perturbe le planning des réalisations et les délocalisations engendrent des surcoûts et retards.
- 5- L'insuffisance des études préliminaires géotechniques.
- 6- L'insuffisance de bureaux d'études pluridisciplinaires engendre ce qui suit:
  - Fiches techniques non - conformes.
  - Insuffisance de maturité de projets.
  - Etudes inachevées.
- 7- La programmation de certains projets de VRD sans contraintes met le maître de l'ouvrage devant des urgences et sous tension qui influent énormément sur la qualité du projet.
- 8- L'insuffisance d'associations d'entreprises rend difficile la réalisation de certains grands projets.
- 9- Opposition des citoyens à certains projets d'utilité publique, notamment ceux relevant de la direction des mines et de l'industrie (DMI).
- 10- Les surcoûts liés à la conjoncture économique et financière du marché et aux spécificités topographique/géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- 11- Le sous encadrement de certaines entreprises de réalisation.
- 12- L'insuffisance et l'irrégularité dans les approvisionnements des matériaux pour les entreprises de réalisation.
- 13- La prise en compte lors de l'élaboration des P.D.A.U/POS, des spécificités géographiques et topographiques des sites.
- 14- La centralisation excessive de la gestion des projets.

## RECOMMANDATIONS

- Le Maître d'ouvrage, le Bureau d'études et l'Entreprise sont complémentaires ; cela suppose :
  - 1- La mise en place d'un cadre de concertation.
  - 2- Impliquer en premier lieu et particulièrement les élus locaux afin d'éviter les oppositions citoyennes.
  - 3- Le premier responsable (directeur) doit jouer le rôle de guide et d'animateur afin d'instaurer un climat de confiance dans les principes de management public.
  - 4- Organiser des rencontres périodiques avec les entreprises pour étudier leurs doléances et les sensibiliser sur les risques ou les conséquences de la mauvaise qualité du produit fini.
  - 5- Instaurer l'homologation des entreprises à la fin des travaux et les noter.
  - 6- Humaniser les services administratifs des maîtres d'ouvrages et renforcer leurs moyens humains et matériels « Symbole de la République ».
  - 7- Respecter la planification à long terme et éviter les programmations conjoncturelles.
  - 8- Encourager le regroupement des entreprises en consortium afin de relever les différentes contraintes auxquelles elles sont confrontées.
  - 9- Etablir une passerelle permanente avec la formation professionnelle et l'université.
  - 10- Organiser des séminaires de perfectionnement au profit des cadres les différents services techniques de la wilaya.
  - 11- Configurer les efforts des différents acteurs du développement de la wilaya.
  - 12- Soutenir et aider le secteur du bâtiment à surmonter les difficultés.
  - 13- **BET** : Engager une réflexion pour la réorganisation et la maîtrise d'oeuvres).
  - 14- **DUC** : Humaniser les structures des maîtres d'ouvrages particulièrement la DUC, la DLEP et la SUC.
  - 15- Renforcer et diversifier l'encadrement (multidisciplinarité), afin de faciliter le contrôle des projets.
  - 16- Réhabiliter le Conseil de l'ordre des architectes pour la continuité de l'œuvre.
    - Examiner les contrats résiliés
    - Avis du Conseil de l'ordre pour la continuité de l'œuvre.
  - 17- Examiner la possibilité d'une décentration graduelle.